# Santé au travail, le CESE lance ses travaux



TRAVAUX PUBLIÉE LE 05/02/2025

Saisine liée : SANTÉ AU TRAVAIL

Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Une nouvelle saisine du CESE

Dans la perspective de la prochaine grande conférence sur le travail annoncée par le gouvernement, le CESE se saisit de la question de la santé au travail, enjeu majeur pour notre société en pleine mutation. Dans le prolongement de nombre de ses travaux, la Commission Travail et emploi du CESE lance une étude dédiée sur le sujet.

# La situation de la santé mentale et physique des salariés s'aggrave

Bruit, exposition à la chaleur plus intense ou au froid, aux produits chimiques cancérigènes ou à des agents biologiques, portage de lourdes charges, hyper connexion, génèrent le développement de maladies chroniques, de troubles musculo-squelettiques (TMS), de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel et des risques psycho-sociaux (RPS).

Force est de constater que la liste des maux au travail s'allonge. Ils touchent l'ensemble des secteurs (agricoles, industriels et tertiaires) et des personnels très divers : agents médico-social, agriculteurs, intérimaires, employés de commerce, ouvriers... Deux chiffres illustrent cette réalité :

> *Plus de 10 000 affections psychiques reconnues au titre d'accident du travail en 2016 * + 5,1 % d'accidents de trajet et + 7,3 % de maladies professionnelles en 2023 ***

Concernant les accidents du travail, le CESE a noté cette hausse en France et la comparaison avec des pays voisins montre clairement qu'il est trop élevé dans notre pays. Pourtant, la France a démontré sa capacité à mieux faire. Le bilan de la mise en œuvre de la **charte sociale** sur le déroulement des travaux d'infrastructures et l'organisation des Jeux de Paris 2024 en témoigne, avec un nombre d'accidents du travail 4 fois inférieur à la moyenne nationale.

Les conséquences de ces accidents au travail évoluent de façon corrélée sur les collectifs : augmentation de la fréquence et de la durée des arrêts maladie, démotivation pouvant impacter le fonctionnement et les résultats de l'organisation, difficulté de recrutement ...

# Pourtant des outils de prévention existent

Or, les employeurs ont, depuis 2001, l'obligation de définir et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**), concernant la santé et la sécurité de leurs salariés. D'autres outils existent, la nomination d'un assistant en Santé et Sécurité au Travail (**ASST**), les équipements de protection individuelle, les exo-squelettes, les campagnes d'information et de sensibilisation continue des salariés sur les sujets de santé-sécurité. L'employeur est responsable de l'application des règles de santé et de sécurité au travail. Il doit **garantir et protéger** la santé physique et mentale de ses salariés.

Les employeurs, les organisations syndicales, les ergonomes, les acteurs de prévention, l'INRS sont quelques-uns des acteurs identifiés. Mais la santé au travail via le rôle majeur de la prévention, va au-delà et touche aux questions plus larges de la qualité de vie au Travail (QVT). Comment atteindre les objectifs d'une meilleure protection des salariés ? Avec quels moyens ? Comment associer les acteurs pour faire diminuer ces chiffres alarmants ?

# Quelles actions pour mieux protéger les travailleurs ?

C'est une des questions qui va guider les travaux de la Commission Travail et emploi du CESE sur le sujet.

Elle recensera et actualisera **les éléments de constat** présentés dans ses derniers travaux comme l'impact de l'IA sur le travail, ou les conséquences du dérèglement du climat sur les conditions de travail (voir la liste des occurrences ci-dessous) et, à la lumière

d'auditions réalisées depuis ces derniers, identifiera **les problématiques actuelles**. Cette étude reprendra les préconisations déjà formulées et toujours d'actualité et dégagera **des pistes de réflexions nouvelles.**

Cécile Gondard-Lalanne (groupe Alternatives sociales et écologiques) et Jean-Christophe Repon (groupe de l'Artisanat et des professions libérales), rapporteurs du texte, présenteront le 8 avril 2025 les préconisations du CESE au nom de la Commission Travail et emploi présidée par Sophie Thiéry (groupe CFDT).

**Découvrir la note de cadrage de la saisine**

*Santé travail : enjeux & actions - Assurance Maladie – Risques professionnels Janvier 2018
**Rapport annuel Assurance Maladie – Risques professionnels -2023

250204_Etude_SANTE AU TRAVAIL.pdf

© - copyright CESE - Novembre 2026